

DELIBERATION N° 2024.03.06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mars, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Étaient présents :

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Fabrice VAN BELLE, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjoint ;

Isabelle CANDELIER, Brigitte MAINGUET, Conseillers délégués.

Charline DECARNIN, Jorge DOS SANTOS (arrivé à 19h15), Marie-Claire NAESSENS, Olivier MORVAN, Maurice VANDEWALLE, Théo VANENGELANDT, Conseillers Municipaux.

Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents ayant donné procuration :

Yves MARTIN ayant donné procuration à Judith TERNIER

Fabienne MEPLON ayant donné procuration à Fabrice VAN BELLE

Était absent : /

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2024.03.06
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

M. LE MAIRE EXPOSE que le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, la commune de Vendeville est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors du Conseil Municipal en date du 15 février 2024

Considérant que le budget primitif 2024 de la commune de Vendeville dépenses et recettes comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	58 699,72 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections / Plus ou moins values sur cession d'immobilisation	0,00 €	021	Virement à la section de fonctionnement	121 627,00 €
041	Opérations patrimoniales / Immobilisations corporelles en cours	1 800,00 €	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	188 072,00 €	041	Opérations patrimoniales	1 800,00 €
20	Immobilisations incorporelles	20 277,71 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	623 488,12€
21	Immobilisations corporelles	931 701,72 €	13	Subventions d'investissement	111 226,00 €
23	Immobilisations en cours	374 989,41 €	16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00 €
			21	Immobilisations corporelles	0,00 €
		1 516 840,84 €			1 516 840,84 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractères générales	898 978,76€	002	Résultat de fonctionnement reporté	273 302,76 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 104 144,00 €	013	Atténuations de charges	62 581,00 €
023	Virement à la section d'investissement	121 627,00 €	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	147 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	144 979,00 €	73	Impôts et taxes	833 901,00 €
66	Charges financières	20 000,00 €	731	Fiscalité locale	778 542,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	74	Dotations, subventions et participations	184 702,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux prévisions	300,00 €	75	Autres produits de gestion courante	9 000,00 €
			77	Produits exceptionnelles	500,00 €
			78	Reprise sur amortissements et aux prévisions	0,00 €
		2 290 028,76 €			2 290 028,76 €

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif de la commune de Vendeville pour l'exercice 2024 ;

M. Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer après délibérations et consultation des divers documents budgétaires sur le projet du Budget Primitif 2024 et :

- D'approuver le Budget Primitif 2024 de la commune selon les masses financières ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 516 840,84 €	1 516 840,84 €
FONCTIONNEMENT	2 290 028,76 €	2 290 028,76 €
TOTAL	3 806 869,60 €	3 806 869,60 €

- De reconduire la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% des dépenses, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, autorisant le Maire à procéder aux mouvements de crédits nécessaires, de chapitre à chapitre, durant l'exercice 2024.
- De charger M. Le Maire de l'exécution de la présente décision.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

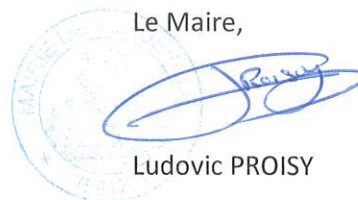
ADOpte à 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (E. Tirlemont, S. Delvoye, A. Malaquin) le Budget Primitif 2024 de la commune comme suit et :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 516 840,84 €	1 516 840,84 €
FONCTIONNEMENT	2 290 028,76 €	2 290 028,76 €
TOTAL	3 806 869,60 €	3 806 869,60 €

- Reconduit la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, autorisant le Maire à procéder aux mouvements de crédits nécessaires, de chapitre à chapitre, durant l'exercice 2024.
- charge M. Le Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 5 avril 2024

Le Maire,



Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,



Charline DECARNIN

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 059-215906090-20240328-DELIB24_03_06-DE